**CONSEIL SYNDICAL DU SIAEP DU 19 DECEMBRE 2023**

L’an 2023, le dix-neuf décembre à 18h00, le Conseil Syndical du SIAEP Presly / Ennordres s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MOREAU Nicolas, Président, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l’ordre du jour ont été transmis par mail 13/12/2023.

**Présents 4** : Mrs Nicolas MOREAU ; Patrick CORNUEL ; Mmes Cathy PRUNIER ; Catherine ROQUES.

**Excusés 2** : M. Philippe LOHSE donne procuration à M. Nicolas MOREAU

 M. Emmanuel de POMMEREAU

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme Catherine ROQUES.

**Approbation du procès-verbal du 6 avril 2023 :** Adopté à l’unanimité

**ORDRE DU JOUR :**

1-Attribution du marché de mission de maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’un nouveau forage F3 « Terres des Henrys»

2- Attribution du marché d’établissement des états parcellaires, notifications aux propriétaires et inscriptions des servitudes de publicité pour le périmètre de captage « Les Berthaults » n°2 situé sur la commune d’Ennordres (18)

Questions diverses

Présentation par M. Damien GUY du cabinet HADES, de l’analyse suite à la consultation des entreprises concernant la mission de maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’un nouveau forage F3 « Terres des Henrys » sur la commune de Presly.

**Attribution du marché de mission de maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’un nouveau forage F3 « Terres des Henrys »**

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a décidé de réaliser un nouveau forage au cénomanien sur le site de production actuel de « Terre des Henrys » et a lancé une consultation pour la passation d’un marché public de maitrise d’œuvre pour cette opération.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d’analyse des offres établit par l’assistant au maître d’ouvrage, le bureau d’études HADES et propose de retenir l’offre la mieux-disante de la société ASTREE pour un montant de 27 840,00 €.HT ou 33 408,00 €TTC comprenant les missions complémentaires n°1, 2 et 3 relatives à l’élaboration du dossier loi sur l’eau, du rapport de fin de travaux et des études complémentaires sollicitées par l’hydrogéologue agréé.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l’unanimité :**

* **DECIDE** de retenir la société ASTREE pour son offre de base avec les missions complémentaires n°1, 2 et 3 concernant la mission de maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’un nouveau forage au cénomanien F3 « Terres des Henrys » à PRESLY
* **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché et tout document afférent à ce dossier.

**Attribution du marché d’établissement des états parcellaires, notifications aux propriétaires et inscriptions des servitudes de publicité pour le périmètre de captage « Les Berthaults » n°2 situé sur la commune d’Ennordres (18)**

Monsieur le Président rappelle que conformément au code de la santé publique, le SIAEP de Presly-Ennordres a engagé la procédure de protection du captage "Les Berthaults n°2 situé" à Ennordres.

Un dossier d’enquête parcellaire doit être notamment constitué, et des opérations de notification et de publication seront à mener.

Dans le cadre de la convention d’assistance technique départementale, un dossier de consultation des entreprises (DCE) a été dématérialisé.

Suite à l’ouverture des offres, toutes les offres présentées par les candidats sont complètes. A l’issue de l’examen des candidatures, les deux candidats présentent les garanties financières et les capacités techniques et professionnelles nécessaires à la réussite des missions prévues au marché.

Au vu de la valeur technique, des délais et du prix des prestations, la meilleure offre est celle du Cabinet BLANCHAIS.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l’unanimité :**

**• DECIDE d’attribuer le marché intitulé « Etablissement des états parcellaires, notifications aux propriétaires et inscriptions des servitudes au service de publicité foncière pour les périmètres de captage Les Berthaults n°2 » situé sur la commune d’Ennordres, au Cabinet BLANCHAIS pour un montant de 4 792.00€ HT ou 5 750.40€ TTC.**

**• AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tout document afférent à ce dossier.**

**QUESTIONS DIVERSES**

Problème eau marron sur les deux communes.

|  |  |
| --- | --- |
| M. Nicolas MOREAUPrésident  | Mme Catherine ROQUESSecrétaire de séance |
| Signature | Signature |